

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20261020-51_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : Mme Céline ROUSSEAU Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Josette LAURENT Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Vezannes : Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Ladislav DE MONGE Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, Mme Sylviane BERTIN, M. Ladislav DE MONGE.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Déléguée titulaire absente excusée suppléée</u> : Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD suppléée par Mme Josette LAURENT.
<u>Nombre de délégués :</u> ✓ En exercice : 56 ✓ Présents : 46 Absents : 10 dont ayant donné Pouvoir : 0 ✓ Votants : 46	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Chichée : Mme Francine ROBIN Molosmes : M. Dominique BUSSY
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> ✓ En exercice : 49 ✓ Présents : 39 ✓ Absents : 10 dont ayant donné pouvoir : 0 ✓ Votants : 39	<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN, M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> ✓ En exercice : 20 ✓ Présents : 16 ✓ Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir : 0 ✓ Votants : 16	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Censy : M. Victor BARDET Collan : M. Francis GOGOIS Gland : Mme Sandrine CAMUS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : M. Stéphane BARDOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Tonnerre : Mme Emilie ORGEL Vezannes : Mme Anne-Laure BUFFET.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> ✓ En exercice : 5 ✓ Présents : 5 ✓ Absents : 0 ✓ Pouvoir : 0 ✓ Votants : 5	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey. <u>Date de convocation</u> : 6 octobre 2026 <u>Délibération n° 51-2026</u> <u>Objet</u> : Compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - STEP Nuits – Dénonciation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Ravières et le SET signée le 02/05/2024

Sous l'impulsion des services de l'État et de l'Agence de l'Eau, les communes de Nuits-sur-Armançon, Fulvy et Ravières ont engagé des études en vue de la construction d'un système intercommunal de traitement des eaux usées commun. Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois a été intégré au projet à la suite du transfert de la compétence « assainissement » de la commune de Nuits en 2019.

À cette époque, la loi NOTRe prévoyait un transfert obligatoire de cette compétence au 1^{er} janvier 2020, ensuite reporté au 1^{er} janvier 2026.

Lors des derniers transferts, par délibération du 25 septembre 2025, le conseil municipal de Ravières a décidé de ne pas rejoindre le Syndicat des Eaux du Tonnerrois.

Dans ces conditions, la poursuite du projet s'est trouvée compromise. En effet, la construction et l'exploitation d'un ouvrage intercommunal perdent tout leur sens lorsque les compétences sont dissociées. De plus, l'exploitation des équipements dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage soulève des difficultés en matière de répartition des coûts et de partage des responsabilités.

L'AESN a accepté la possibilité de financer 2 projets distincts ce qui n'était pas le cas en 2019.

En conséquence, et en accord avec les élus de la Commune de Ravières,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical après en avoir délibéré à 16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE de désengager le Syndicat des Eaux du Tonnerrois du projet de construction d'une station commune « Nuits/Ravières » ;

DE DENONCER la convention constitutive d'un groupement de commandes en date du 2 mai 2024 ainsi que la convention d'assistance technique mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage n° 2023-A-126 signée avec l'ATD de l'Yonne ;

INDIQUE que les coûts engagés à ce jour par la commune de Ravières dans le cadre de cette convention seront compensés par le SET à hauteur de 36 % du reste à charge.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.

Le secrétaire de séance

Eric ROUSSEAU

Le Président :

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).